

**EUROPE / AMÉRIQUE DU NORD**

**PARC NATUREL DES COLONNES DE LA LENA**

**FÉDÉRATION DE RUSSIE**

# PROPOSITION DE MODIFICATION MINEURE DES LIMITES D'UN BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL – ÉVALUATION TECHNIQUE DE L'UICN

## PARC NATUREL DES COLONNES DE LA LENA (FÉDÉRATION DE RUSSIE) – ID No. 1299 Bis

### 1. CONTEXTE :

Le Parc naturel des colonnes de la Lena (PNCL) (1 272 150 ha) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial à la 36<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (Décision 36 COM 8B.11). Une précédente proposition concernant le Parc naturel des colonnes de la Lena avait été retirée avant la 33<sup>e</sup> session du Comité et comprenait une superficie correspondant (tout en étant plus petite) à la zone maintenant proposée pour intégration dans le bien. Dans sa décision d'inscription du bien à sa 36<sup>e</sup> session, le Comité a demandé, entre autres, à l'État partie « de considérer d'inclure l'élément Sinyaya du Parc naturel des colonnes de la Lena et les zones pertinentes du fleuve Lena nécessaires pour renforcer l'intégrité du bien ». Outre les missions d'évaluation, une mission consultative menée par un expert recommandé par l'UICN a également eu lieu dans le bien en 2009. En conséquence, ce bien et la zone qui fait l'objet de la modification proposée ont été examinés par trois missions différentes à ce jour (deux missions d'évaluation et une mission consultative).

### 2. RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS PROPOSÉES DES LIMITES

La modification proposée des limites répond à la demande du Comité mentionnée ci-dessus et concerne une superficie d'environ 115 000 hectares située dans le secteur aval du bassin de la rivière Sinyaya, un affluent de rive gauche du fleuve Lena. Cet ajout correspondrait à une augmentation du bien d'environ 9%. La proposition fait référence à la zone à ajouter sous le nom de 'parcelle Sinsky' qui correspond à la région qui était appelée 'élément Sinyaya' dans la décision du Comité du patrimoine mondial.

La superficie concernée est un peu plus grande que la zone semblable intégrée dans la proposition retirée en 2008, qui couvrait 80 970 ha. Ajouter la parcelle Sinsky au bien du patrimoine mondial inscrit ferait du PNCL un bien en série parce que l'élément ajouté est de l'autre côté du fleuve Lena, sur la rive gauche, à environ 5 km de la limite la plus proche du bien du patrimoine mondial se trouvant sur la rive droite de la Lena. Le petit établissement de Sinsk est situé au confluent de la Sinyaya et de la Lena et il y a une route non goudronnée parallèle au fleuve Lena qui traverse cet établissement. L'extrémité aval de la parcelle Sinsky ne se termine pas au confluent mais à environ un kilomètre en amont de celui-ci, évitant ainsi l'établissement. La parcelle Sinsky est définie par les

limites naturelles du bassin versant, de chaque côté, jusqu'à son extrémité en amont où les limites coupent à travers la vallée fluviale, suivant alors une frontière administrative plutôt que naturelle.

La documentation fournie est claire et bien organisée et traite les principales questions à examiner du point de vue de la proposition.

### 3. INCIDENCE SUR LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

L'UICN a examiné la proposition et pris en compte les contributions à la fois des experts responsables des deux missions les plus récentes (évaluation pour 36 COM et évaluation consultative en 2009). Le rapport d'évaluation de l'UICN à la 33<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial tenait aussi compte de cette région.

La justification de la modification des limites citée dans la section 3 du rapport est totalement cohérente avec la demande du Comité du patrimoine mondial. L'ajout proposé a aussi déjà été recommandé par l'UICN.

Le bassin de la rivière Sinyaya contient les exemples visuellement les plus impressionnants et les plus instructifs du point de vue géomorphologique des colonnes carbonatées de la région et celles-ci sont intégrées dans l'ajout proposé. Elles enrichissent le paysage de colonnes déjà impressionnant inclus dans le bien existant du PNCL qui est beaucoup plus vaste. L'intégration de la parcelle Sinsky améliorera l'intégrité du bien, principalement en protégeant la zone la plus impressionnante de colonnes carbonatées de la région des colonnes de la Lena et de la région karstique environnante. L'ajout protège d'autres valeurs, notamment des zones additionnelles d'écosystèmes de forêts de la moyenne taïga et le site type pour la faune fossilifère du début de la formation cambrienne de Sinsk qui est considéré comme important dans la déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

La protection légale semble être garantie parce que la zone additionnelle est protégée par la même loi fédérale de la Fédération de Russie que le bien déjà inscrit et elle est gérée par les mêmes organisations locales.

Le Parc naturel est placé sous la juridiction du Ministère fédéral de la conservation de la nature de la République de Sakha (Yakoutie), qui exerce la gestion et la coordination générales. La proposition prévoit la création d'un conseil scientifique et d'ingénierie qui sera chargé de l'aspect scientifique, de la protection de la nature, des activités récréatives et d'information,

sous le contrôle de l'administration du parc naturel. L'utilisation traditionnelle de la région est également placée sous l'égide de l'Evenki, et un comité du parc naturel sera créé pour examiner « toute question relative aux activités des communes ancestrales Evenki ». Le comité comprendra « des représentants de chaque communauté ancestrale, de l'administration du parc naturel et autres acteurs. » Ce comité assurera un mécanisme, si nécessaire, d'examen des différends « liés à la chasse commerciale, l'octroi de licences, le tourisme, le zonage territorial, la préparation et la gestion de routes de transport additionnelles, l'utilisation des ressources naturelles par les résidents locaux dans des quantités qui dépasseraient celles qui sont approuvées, les questions de gestion traditionnelle du territoire naturel, les politiques d'emploi et autres activités du parc naturel relatives aux intérêts des communes ancestrales Evenki. » Il sera important que ces structures de gestion, déjà requises pour le bien existant, soient mises en œuvre rapidement et qu'elles garantissent la reconnaissance et le respect des droits traditionnels dans la gestion du bien.

Durant l'évaluation sur le terrain en 2011, les pressions potentielles d'une augmentation du nombre de visiteurs après l'inscription ont été soulignées parce qu'il y avait beaucoup d'activités de rafting dans le bien proposé. L'UICN considère que l'État partie devrait soigneusement gérer cette question et entreprendre un suivi approprié.

La parcelle Sinsky n'a pas de zone tampon mais à toutes fins pratiques ce n'est pas nécessaire parce que la taïga sibérienne quasi interrompue s'étend sur de nombreux kilomètres dans toutes les directions. L'UICN considère important de noter la nécessité d'interdire l'exploitation forestière ou minière dans le secteur amont du bassin de la Sinyaya dans un avenir prévisible afin d'éviter des impacts négatifs sur les zones se trouvant en aval et qui font l'objet de la proposition.

#### 4. AUTRES COMMENTAIRES

Le bien a une déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée qui devrait être adaptée si la modification des limites est approuvée, et il est proposé que les amendements soient entrepris directement par le Centre du patrimoine mondial et l'UICN, en consultation avec l'État partie et qu'il en soit fait rapport à la 40<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial.

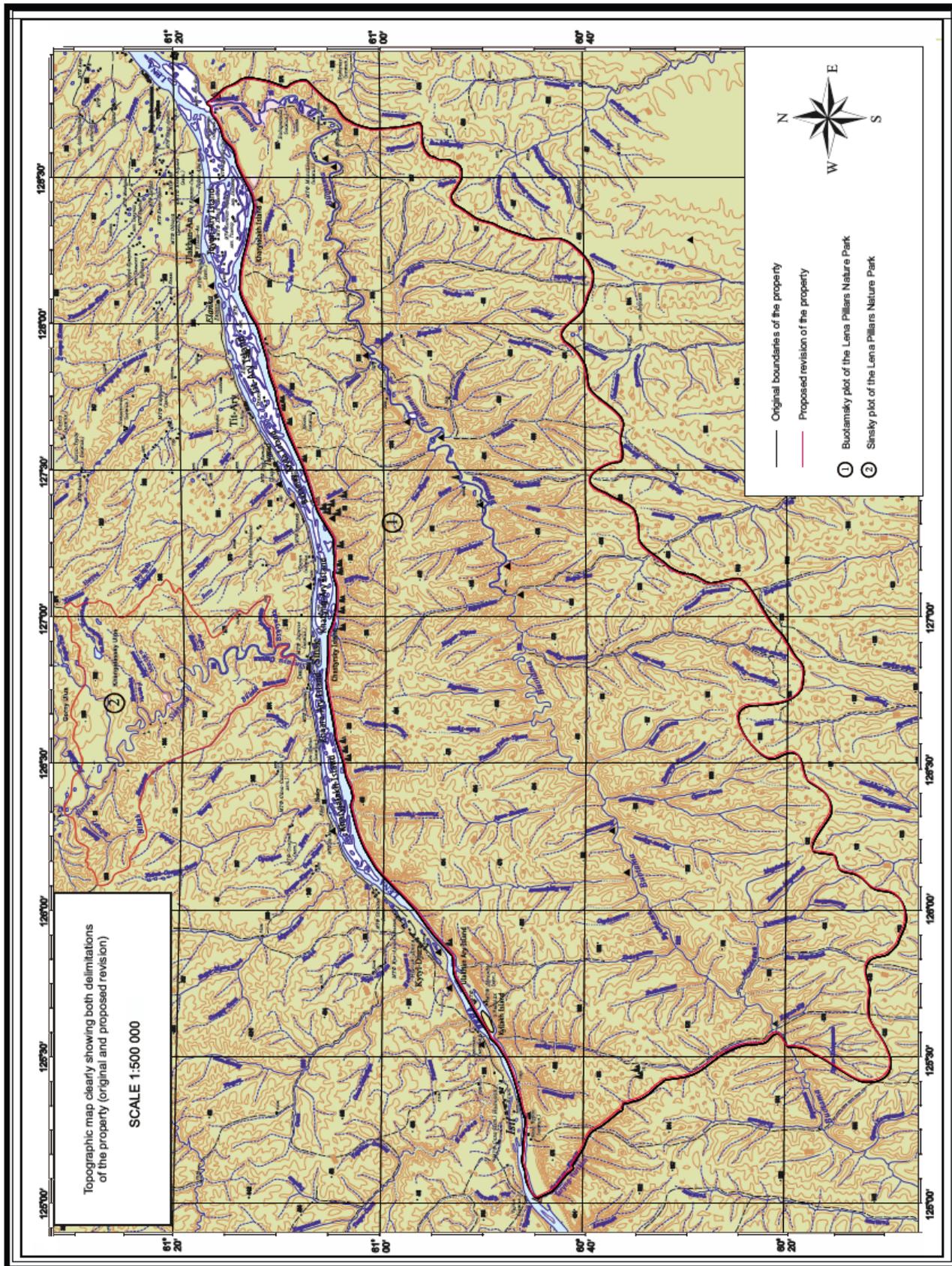
#### 5. RECOMMANDATION

L'UICN recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-15/39.COM/8B.ADD et WHC-15/39.COM/INF.8B2.ADD ;
2. Rappelant la décision 36 COM 8B.11 adoptée à sa 36<sup>e</sup> session (Saint-Petersbourg, Fédération de Russie) ;
3. Approuve la modification mineure des limites du **Parc naturel des colonnes de la Lena (Fédération de Russie)** afin d'inclure la parcelle Sinsky.
4. Exprime sa satisfaction à l'État partie pour sa réponse positive à la recommandation précédente du Comité demandant d'inclure l'élément Sinyaya du Parc naturel des colonnes de la Lena dans le bien.
5. Demande à l'État partie :
  - a) d'établir les organismes de gestion restants prévus pour le bien;
  - b) de garantir la reconnaissance et le respect permanents des droits traditionnels dans le bien;
  - c) de ne pas autoriser les activités d'exploitation minière et forestière en dehors du bien, dans le bassin versant de la Sinyaya, à moins qu'il ne soit démontré que ces activités n'ont aucune incidence sur la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris sur son intégrité.
6. Demande aussi à l'UICN, en consultation avec l'État partie, par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial, de considérer toute correction nécessaire factuelle de la déclaration de valeur universelle exceptionnelle du bien afin de refléter l'approbation de cette modification mineure des limites.

Carte 1 : Bien du patrimoine mondial et modification mineure des limites proposée



АВТОР ТЕКСТА И ИЛЛЮСТРАЦИЙ В НАЧЕРТАНИИ  
 © 2007 г. ООО «Амурское географическое предприятие»  
 675000, г. Якутск, ул. Арктическая, 2  
 «Исторический» филиал  
 Проектная группа: И. В. Лобанов  
 Проектная группа: И. В. Лобанов

АВТОР ТЕКСТА  
 © 2007 г. ООО «Амурское географическое предприятие»  
 675000, г. Якутск, ул. Арктическая, 2  
 «Исторический» филиал  
 Проектная группа: И. В. Лобанов

1:500 000